



## PROGRAMME DE FORMATION

### ADR 8.2 Conducteurs Recyclage – FORMATIONS CONDUCTEURS - ADR 8.2 *RB – RB - Formation recyclage de base*

#### Objectifs opérationnels

Mettre à jour les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses ci-dessus.

Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur de base.

Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'A.D.R. et de l'arrêté TMD.

(L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des transports (arrêté ministériel du 27 octobre 2017 (NOR TREP 1730325A))

#### Durée

2,00 jour(s)

14:00 heures

#### Public visé

Conducteurs transportant des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

#### Prérequis

Être en possession d'un certificat ADR 8.2 de BASE en cours de validité.

Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée.

#### Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: [referent.handicap@apth.fr](mailto:referent.handicap@apth.fr)

#### Aptitudes / Compétences

À la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à transporter des marchandises des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

#### Moyens et supports pédagogiques

Présentation Multimédia - Méthodes pédagogiques : Théorie = 80% - Exercices = 20%

Vérification des acquis - Livret de stage - Délivrance d'un certificat ADR

#### Encadrement

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

#### Evaluation des acquis

**EXAMEN FINAL** : QCM DE 30 QUESTIONS (RÉSULTAT MINIMAL REQUIS = 70/100)

#### Délais d'accès

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



## Programme de formation

### 1<sup>er</sup> jour :

#### A- ACCUEIL

Programme - Objectifs - Tour de table

#### QUIZ D'EVALUATION

#### B- LES REGLEMENTS

#### C- LES OBLIGATIONS DE FORMATION

#### D- LES MARCHANDISES DANGEREUSES

#### E- LES EMBALLAGES

#### F- LE MARQUAGE ET L'ETIQUETAGE

#### G- LE CHARGEMENT ET L'ARRIMAGE

#### H- LA SIGNALISATION DES VEHICULES

#### I- LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

#### J- LES OBLIGATIONS DES INTERVENANTS

#### K- LES EXPERIENCES

Réalisées par le formateur pour montrer les dangers des matières dangereuses.

### 2<sup>ème</sup> jour :

#### L- LA CIRCULATION ET LES RESTRICTIONS TUNNELS

#### M- LE CAS PARTICULIER DES EXEMPTIONS

#### N- LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

#### O- LES CONTROLES ROUTIERS

#### P- LE RISQUE SPÉCIFIQUE : LE FEU

Exercices d'extinction de feux réels ou simulateur

#### Q- LES MESURES DE SÛRETÉ

#### R- LE CAS SPÉCIFIQUE DES DÉCHETS

#### S- QUESTIONS DIVERSES, SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DU STAGE

